

Les licences de spécialités



Je suis diplômé d'expertise comptable depuis 20 ans, mais je ne suis pas compétent dans le domaine de la banque, ni celui des assurances, ni celui de l'audit informatique, ni dans de nombreux autres types de missions non génériques.

Les contraintes de la formation débouchant sur la délivrance du diplôme, formation nécessairement à caractère général, conjuguées aux préférences personnelles de chacun et aux hasards de la vie font que si un expert-comptable a ses domaines de très grande compétence, il ne saurait normalement prétendre à la compétence générale dans tous les domaines et pour toute mission.

Aussi, la profession comptable dans le monde a-t-elle entrepris des systèmes de délivrance de licence sectorielle ou pour des missions pointues, licence qui sanctionne un examen professionnel subséquent à une formation adéquate.

Cette évolution vers la certification des spécialités permet aux professionnels qui s'investissent dans une spécialisation pointue d'être reconnus pour leur compétence spécifique et au marché de ne pas faire de discrimination entre les professionnels autre que la distinction que fait la profession elle-même entre les détenteurs de la licence de spécialisation et les autres.

Une application de cette démarche de licence est mise en place aux USA, au Canada et en France en matière d'audit des sites web "Web trust". Elle pourrait être envisagée en Tunisie en matière de certification de qualité des services administratifs et comptables, de consolidation, de banque, assurance, organismes collectifs de placement, etc...

Une chose est sûre, face à l'évolution des technologies et aux possibilités qui seront de plus en plus offertes au marché pour discriminer entre les professionnels, il est préférable que la profession mette en place et prenne en main des procédures de délivrance de licences de spécialisation qui de toute façon s'imposeront à nous à la fois par l'action combinée des bailleurs de fonds et investisseurs étrangers et par la pertinence de la démarche mise en place par nos confrères dans les pays développés.

Abderraouf YAICH